... OCTOBRE 1883.

VAPEURS.

[COMP]AGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

[illegible] de cette ligne favorite [illegible] pourvues de commodités [illegible] jetée No 42 de la rivière [illegible] pied de Morton street.

[illegible] Collier, mercredi, 3 octobre
[illegible] Serran, mercredi, 10 octobre

[illegible] pour le Havre [illegible] ..$80 et $100
[illegible] ..$60
[illegible] ..$26 avec aménagement supérieur [illegible] literie et ustensiles [illegible] s'adresser à

AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

[LIGNE] ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE, SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers, l'automne prochain, [illegible]

De Brême	de la Nlle-Orléans.
Hohenzollern, 6 oct.	Vers le 17 nov.

PRIX DU PASSAGE:

[De Brême], Southampton ou Havre à la Havane ou la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $38.

Nouvelle-Orléans à Southampton Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45

La Nouvelle-Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont, $15

[Enfants au-]dessous de 10 ans, moitié prix. [Au-dessous d']1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. [illegible] à Houston, est autorisé à émettre des [billets] pour passage d'entrepont aux taux suivants:

De Brême à Galveston $38 00

[La compagnie] se réserve le droit de changer le [nom des] steamers, leur jour de départs et le [prix du] passage.

[Les billets] de passage de Brême, Southampton [et le] Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par [correspondance].

[Pour] plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Cie, 42 rue de l'Union.

LIGNE ANCHOR

—DE LA— [illegible] à la Nlle-Orléans,

Le beau vapeur [illegible]

[illegible] Anchor, partira de la Méditerranée [pour] la Nouvelle-Orléans à la fin de [illegible]. Les dates de ses départs sont: de Gênes, [illegible]; de Naples, le —; de Palerme, le —. Il fera escale à Malaga s'il y trouve [du fret].

[Les] importateurs feront bien de transmettre [leurs] ordres sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

[Un] autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu [de temps] après.

[Pour] de plus amples renseignements, s'adresser à

MM. FORSTALL, CLAYTON & CO, 178 rue de la Commune.

LIGNE CROMWELL

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant SAMEDI 6 octob. [illegible] A. M. à 8

Cette ligne se compose des steamers [suivants]:

KNICKERBOCKER, HUDSON, [illegible] NEW ORLEANS.

LOUISIANA. Capt. Gager

[Partant] de son quai, au pied de la rue Toulouse [illegible] PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine ..$40
[illegible] Entrepont ..20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO, Rue Carondelet No 41.

[Planteurs] and Planters' Independent Electric Light Packet

POUR LE HAUT DE LA COTE [jusqu'à] Hampton Point et à tous les débarcadères intermédiaires - le [magnifique] et nouveau bateau

MABEL COMEAUX.

J. Comeaux, Capt. P. H. Bertrand, commis.

Partira comme ci-dessus les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 A. M., descendant les [illegible]

Un commis est à la tête de la rue Conti, tous [les] jours, pour recevoir le fret.

Il fera son premier voyage JEUDI, 27 sept.

MANDEVILLE et COVINGTON

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'ÉTÉ.

COMMENÇANT LE 1er MAI 1883.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de [illegible] gare Pontchartrain, au pied de [la rue des] Champs-Elysées: TRAINS.

Lundi et Jeudi, pour Mandeville.... Madisonville, Old Landing .... 1 p. m.
Mardi, Vendredi et Samedi, pour Mandeville et Madisonville, allant le samedi jusqu'à Old Landing .... 4 p. m.

EXCURSIONS:

Mercredi, pour Mandeville et Old Landing ..8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing ..7 a. m.
[illegible], pour Mandeville et Madisonville ..8 p. m.
Dimanche, directement pour Madisonville ..0 p. m.

RETOUR:

Laissera Madisonville lundis, mercredis, jeudis et samedis ..5 a. m.
Laissera Old Landing mardis et vendredis ..5 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions du mercredi et dimanche ..2 p. m.

Le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET, aller ou retour, $1 00

Prix de l'excursion, aller et retour, $1

Moitié pour les enfants.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville, & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, 33 rue Carondelet.

ANT. CARRIERE, E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 132 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE.

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Havre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship BORDEAUX partira pour le Havre vers le 15 octobre et sera suivi par le steamship PARIS vers le 10 novembre 1883.

Billets de passage (entrepont) de la Nouvelle-Orléans au Havre, $40.

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $88, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sécurité avec tout le confort possible.

Le Steamship BORDEAUX est parti de Bordeaux le 16 septembre. Le Steamship PARIS suivra, partant du Havre vers le 27 septembre, d'Anvers le 10 octobre, de Bordeaux le 5 octobre.

La Compagnie se réserve le droit de changer les dates des départs, et de remplacer ses vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CO, 173 rue Commune.

PHARMACIE DUCONGE.

39 ....RUE DE CHARTRES..........39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willett's Dysentery Remedy. 1er sept $3—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqué, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers goûts.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 13 rue Dauphine immédiatement après [illegible] [illegible] l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans [illegible]

Je pose et fais leur art. Pose de palais artificiels

G. P. MALONEY, D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU ET RÉSIDENCE,

O........RUE DU CANAL........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août—

Viennent d'être reçus de France, DE BEAUX VERRES.

Les meilleures qualités, Cristal de Roche.

Véritables verres-cailloux.

E. CLAUDEL

Opticien,

rue du Canal, près Camp.

1—1a

BODLEY BROTHERS

ONT assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, do. pour les wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et sur les ferments extra destinés à nos charrettes à cannes, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 61 rue Carondelet

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 29 septembre 1883.

Bogla	Birionua T G
Cooper GS	Morgan R & Co
Caravella Guis	Miccioli B pour A Fazio
Cavallaro P	Martin R
Coppolino Guis	Nash J
Callifiepe M	Oliveiro Gioy 2
Delgado Jose	Palmirano Gaetano 2
Dascon sol	Pastorat Louis
Douglas S W	Roth—Johannes & Co
Delamare Chas	Schielang Jno
Priecalli Gennaro	Sauvine P
Vialle A	Torre Luigi
Jaffro Mr	Thomson W J
Mostmagnr T P	Zapata M pour Duepas J M
Lizana Braid	
McKest Glus	

W. B. MERCHANT, Maître de Poste

CHEMINS DE FER

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ et d'arrivée, Milneburg.

A partir de LUNDI 17 septembre, les trains partiront comme suit:

DE MILNEBURG.	DE LA VILLE.
5:00 ....a. m.	5:30 ....a. m.
6:30 ....a. m.	7:00 ....a. m.
7:30 ....a. m.	8:00 ....a. m.
8:30 ....a. m.	9:04 ....a. m.
11:00 ....a. m.	11:32 ....a. m.
12:12 ....p. m.	1:00 ....p. m.
2:32 ....p. m.	3:02 ....p. m.
3:32 ....p. m.	4:00 ....p. m.
4:30 ....p. m.	5:00 ....p. m.
5:30 ....p. m.	6:00 ....p. m.
6:12 ....p. m.	7:30 ....p. m.
Le dernier train quittera le Lac à 6:42 p. m.	Le dernier train quittera la ville à 7:30 p. m.

Les heures sont celles de la ville.

J. T. HARAHAN, Président.

19 sept—

Route du Sud pour la Californie

Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific

EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.

C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.

L'express pour la Californie part de la Nouvelle-Orléans de la gare au pied de la rue Terpsichore à 12:15 de l'après-midi. Ce train s'arrêtera seulement à la Vacherie St-Charles, Donaldsonville et Plaquemine entre la Nouvelle-Orléans et la Jonction de Baton Rouge.

Des Chars dortoirs-Pullman sont attachés à ce train de Cheneyville à San Francisco.

Le convoi d'agrément pour Baton Rouge part de la Nouvelle-Orléans au pied de la rue Terpsichore à 6 heures 30 du matin et s'arrête à toutes les habitations.

L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans, à la gare au pied de la rue Terpsichore à 7:30 a. m.

Le convoi d'agrément de Baton Rouge arrive à la Nouvelle-Orléans à 7. P. M.

Les passagers pour Baton Rouge peuvent prendre l'un ou l'autre de ces deux trains.

Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au No 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Terpsichore.

A. S. GRAHAM, Agent au Dépôt des Billets.
B. W. McCULLOUGH, Aide agent gén. des passagers, Marshall, Tex.
A. C. TOWNSEND, Agent Général au Dépôt des Passagers, St Louis, Mo.
H. M. HOXIE, 3e Vice-Président, St Louis, Mo.

8 loct—

Grande Route de Jackson.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST.

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

A partir du dimanche, 27 mai 1883.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 2, 9:15 A. M.	Express No 1 7:00 A. M.
Express No 4 5:30 P. M.	Expr No 3 10:45 A. M.
Excursion du dimanche No 12 7:30 A. M.	Excursion du dimanche No 11 8:30 P. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours; Nos 11 et 12 le dimanche seulement.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Asst Agent Gen. des Pass
C. M. SHEAFE, Surintendant

Great Jackson Route.

Chicago, Illinois Cent. R. R Co.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

On and after Sunday, May 27th 1883

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2 9 15 A. M	Express No 1 7 00 A. M
Mail No 4 5 30 P. M	Express No 3 10 45 A. M
Sunday Excursion No 12 7 30 A. M	Sunday Excursion No 11 8 30 P. M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily, Nos 11 and 12 Sunday only.

Ticket office 22 Camp street, corner Common street.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass Agent.
C. M. SHEAFE, Superintendent.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO PENSACOLA, SAVANNAH, NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES.

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	8 22 a. m.	9 57 p. m.
Coast accommodation	3 57 p. m.	9 02 a. m.
Fast Mail	6 12 p. m.	9 22 a. m.
Sunday Excursion	7 15 a. m.	9 12 a. m.

Wednesday Excursion [illegible] 7 15 [illegible]

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.

Ticket office corner St Charles and Common streets. J. H. SMITH Ticket Agent, where Sleeping Car accommodation may be secured in advance.

Fare, New Orleans to Bladon Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst Gen Pass. Agt.
J. H. SMITH, Ticket Agent.
J. T. HARAHAN, Superintendent.

12 mai—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A PENSACOLA, SAVANNAH, NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG ET WASHINGTON, EN CHARS DORTOIRS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	8 22 a. m.	9 57 p. m.
Côte, accommodation	3 37 p. m.	9 02 a. m.
Malle rapide	6 12 p. m.	9 22 a. m.
Excursion du dimanche	7 15 a. m.	9 12 a. m.
Excursion du mercredi	7 15	8 37

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Des wagons de chaussure sont ajoutés au train [illegible] Des chars salons seront ajoutés aux trains d'agrément. Prix 25 cts par voyage.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune. J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à Bladon Springs, aller et retour $14 55.

JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.
J. H. SMITH, Agent pour les billets
J. T. HARAHAN, Surintendant.

12 mai—

CHEMINS DE FER.

NLLE-ORLEANS TEXAS ET CALIFORNIE, ROUTE DU SUD

Southern Pacific Star and Crescent Route.

VOIE FERRÉE

—COMPOSEE DE—

Morgan's Louisiana and Texas Railroad G. H. & A. system, Southern Pacific Railway.

Départ:

Nouvelle-Orléans pour Alexandrie .. 7.15 A. M.
Nouvelle-Orléans pour Houston ... 12 M.
Alexandrie pour la Nouvelle-Orléans 5:00 A. M.
Houston pour la Nouvelle-Orléans ... 6:15 P. M.

Arrivée

A la Nlle-Orléans d'Alexandrie ...... 4:45 P. M.
A la Nlle-Orléans de Houston .... 8:30 A. M.
A Houston de la Nlle-Orléans .... 6:40 A. M.
A Alexandrie de la Nlle-Orléans ..... 6:50 P. M.

Sleepers entre la Nlle-Orléans et Houston.

Et silver-palace sleeping car sans changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et places dans les sleeping-cars à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.

J. G. SCHRIEVER, Traffic manager 17mai—1an

Southern California Route.

The Texas and Pacific Railway.

NOW OPEN FOR BUSINESS.

Is the direct line from NEW ORLEANS to NORTHERN, EASTERN, WESTERN AND CENTRAL TEXAS, and all points in Arizona, Old and New Mexico and CALIFORNIA.

California express leaves New Orleans from depot foot of Terpsichore St. at 12:15 noon. This train will stop only at St-Charles Vacherie, Donaldsonville and Plaquemine, between New Orleans and Baton Rouge Junction.

Pullman Palace Sleeping cars on this train from Cheneyville to San Francisco.

Baton Rouge accommodation leaves New Orleans at 6.30 a.m. and stops at all plantations.

Through express arrives at New Orleans at depot foot of Terpsichore St. at 8:00 a. m.

Baton Rouge accommodation arrives at New Orleans at 7 P. M.

Passengers for Baton Rouge can take either of these two trains.

For tickets or information apply at 47 St Charles street, corner of Gravier street, or depot foot of Terpsichore street.

A. S. GRAHAM, Ticket Agent.
B. W. McCULLOUGH, Ass't Gen Passenger Agent, Marshall, Tex.
F. CHANDLER, General Passenger Agent, St Louis, Mo.
H. M. HOXIE, Third Vice President, St Louis, Mo.

2 déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans à St Louis, faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St-Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions allant et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune, Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers, Mobile, Ala.

14fév—1an

[illegible] gare du coursin [illegible] de Jackson.

[illegible] le départ: Rue Magazine, près [la] gare du Chicago, St. Louis and N. Orleans Railroad, entrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Carondelet, Carondelet, Garondelet, Lourson jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dà, on peut prendre le train [pour] Milneburg, sur les rives [du lac].

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Orleon Walk, la rue Dryades et la rue [illegible] [illegible] Royal St-Louis.

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra nous être passée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

VELOUTINE

CH. FAY,

9 Rue de la Paix,

A PARIS.

POUDRE DE TOILETTES

SPÉCIALE PRÉPARÉE AU BISMUTH,

ADHÉRENTE ET INVISIBLE,

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec avantage.

UNE LÉGÈRE APPLICATION SUFFIT POUR DONNER A LA PEAU la Fraîcheur et le Velouté de la Jeunesse.

5 fr. la boîte complète avec houppe.

AVIS—Se méfier des imitations et des falsifications.—Voir le Jugement du tribunal civil de Paris, du 8 mai 1875.—MM. CARROUCHÉ, RIVET, HART & CO.

OPPRESSION Toux, Rhumes, ASTHMES NEVRALGIES Catarrhes.

La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.—Dans toutes les pharm. de France, 2 fr. la boîte—PARIS, vente en gros J. ESPIC, 128, r St-Lazare.—Exiger cette signature sur chaque cigarette.

ASTHME NÉVRALGIES

Catarrhe, Oppression et toutes les affections des voies respiratoires et toutes les affections nerveuses sont guéries par les Pilules anti-névralgiques du docteur CRONIER. Tubes Levasseur. Pue LEVASSEUR, 23, r. de la Monnaie, Paris.—A la Nouvelle-Orléans: MM. CARROUCHÉ,—RIVET.

VICHY

Administration: PARIS, 22 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy ci-dessus se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BARLATOUR, MARCEL MAJEAU.

"REX MAGNUS."

SUCCES INFAILLIBLE DU PUISSANT ROI, LE Conservateur de la Nourriture DIT HUMISTON.

Il résout le problème de conserver la nourriture fraîche, pure et saine; et cela, sans considération des saisons et des climats.

Qu'est-ce que Rex Magnus? Nous répondons dans le langage du Sun et Item de Philadelphie, Penn. "C'est le premier de tous les conservateurs de nourritures, tandis que le Cultivateur, ce journal orthodoxe, conservateur et toujours digne de foi dit: "Le conservateur de nourriture dit Humiston est la découverte la plus importante du siècle."

Comment se le procurer? Encore répondons nous: tous les épiciers, droguistes et en général ceux qui tiennent magasins le vendent. Si votre épicier ne l'a pas, les fabricants vous en feront parvenir par la poste, le port payé par eux, d'avance une boîte échantillon de la qualité de votre choix. Ce faisant, la compagnie s'expose à perdre de l'argent; mais son objet est de répandre l'usage de son produit en le faisant connaître de tout le monde. Les diverses qualités de Rex Magnus et les différentes façons de s'en servir sont ci-après indiquées. Écrivez lisiblement et mentionnez la qualité que vous désirez. Ne faites usage que des qualités qui vous sont indiquées; de longues expériences vous en font la recommandation.

Viandine, pour conserver toutes les viandes, les volailles, le poisson, et [illegible] 50 cts la livre. [illegible] [illegible] pour conserver les huîtres, [illegible] 50 cts la livre. "Pearl" pour conserver la crème [illegible] $1 la livre. Snow Flake, pour conserver le beurre, le fromage, le lait, 50 cts la livre. Queen, pour conserver les oeufs, [illegible] Aqua Vitae, pour conserver les extraits [illegible] $1 la livre. "Anti-Ferment" et "Anti-Mold" [illegible] Rex Magnus est sans goût [illegible]

Peut-on en obtenir tout ce qui est affirmé plus haut?

Nous répondons oui. Le prof. Samuel W. Johnson, du collège de Yale [illegible] [illegible]

Tout le monde peut compléter nos prescriptions [illegible]

Humiston Food Preserving Co., BOSTON, MASS.

25 mai—1an

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13 057 5	
Sur les risques de mers	17 657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20 324 52	$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$46 401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3 691 69	50 092 78
Primes nettes		$134 243 99
Moins les pertes et payées durant la même période		
Sur les risques d'incendie	73 [illegible] 27	
Sur les risques de rivières	7 982 45	
Sur les risques de mers	19 315 07	
Réassurances	1 335 00	
Impressions et annonces	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Rets tion. Rebate	27 572 79	
Bureau des réassurances	2 050 [illegible]	
Dépenses et autres intérêts	[illegible] 50	$148 677 99
		25 566 00
A ajouter Profits et pertes		$20 401 09
		$34 967 15
Escomptes [illegible]	10 463 02	
[illegible]	[illegible]	
Surplus	14 507 15	$34 967 15
L'actif de la compagnie	[illegible]	
Primes en voie de perception	[illegible]	
Actions et bons [illegible]	[illegible]	
Effets maritimes	[illegible]	
Billets garantis par nantissements	16 587 [illegible]	
Billets garantis par hypothèques	17 042 [illegible]	
Bureau à la [illegible]	9 355 00	
Meubles de bureau et installations	2 370 25	$148 967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la compagnie.

ERNEST FRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice Président
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire

Fait et assermenté pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans ce 11me jour de juillet 1883

JNO BENDERNAGEL, Notaire

Nouvelle-Orléans 10 juillet 1883

A une réunion du bureau de Direction tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883 payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. FRAGST	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
R. SALOY,	WM FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HEGHES	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY	A. HABER,
THEO. L. SUGG	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. SARRAZIN,	A. AIQUES,
PETER BLAISE	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17..........RUE BARONNE..........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Southern Insurance Company of New Orleans

Compagnie d'Assurance du Sud de la Nouvelle-Orléans.

[No] 51 RUE DU CAMP 51

CAPITAL		$300,000
Exposé de ses opérations des six premiers mois et 10 jours, soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.		
Primes reçues:		
Sur des risques d'incendies	$62 159 53	
Sur des risques de mer	6 599 52	
Sur des risques de rivière	5 586 27	
Primes totales		$74 345 32
Pertes payées:		
Sur des risques d'incendies	$5 077 31	
Sur des risques de mer	3 410 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
		$8 843 60
Escomptes et commissions	9 656 64	
Réassurances et primes remboursées	4 961 80	$21 494 04
Surplus		$52 851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, allouant l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ces assurés à la fin de chaque année fiscale.

50 pour cent

des profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages et n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

ETATS UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés.

Ont personnellement comparu:

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Douane, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9. Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire, mais celui qui ne sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, aux intérêts, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera réduit au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000 payables annuellement, d'avance, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE C. Primes annuelles, payables d'avance pour une police de $1000 sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. Primes NON remboursées en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuelle ment par $1000	Age	Annuelle ment par $1000
0 à 1	33 27	11 à 12	87 [illegible]
1 à 2	33 66	12 à 13	98 78
2 à 3	36 [illegible]3	13 à 14	113 72
3 à 4	40 18	14 à 15	132 75
4 à 5	43 76	15 à 16	155 21
5 à 6	47 70	16 à 17	193 87
6 à 7	52 12	17 à 18	247 64
7 à 8	57 10	18 à 19	
8 à 9	62 91	19 à 20	
9 à 10	69 62	20 à 21	
10 à 11	77 [illegible]		

Section 11.—Quand une contre-assurance est désirée et effectuée sous un contrat spécial pour garantir en cas de décès du mineur le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, le taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE E.—Primes annuelles payables d'avance pour une police de $1000 sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuelle ment par $1000	Age	Annuelle ment par $1000
0 à 1	35 0[illegible]	11 à 12	[illegible]
1 à 2	35 [illegible]	12 à 13	[illegible] 87
2 à 3	38 11	13 à 14	105 00
3 à 4	37 07	14 à 15	118 [illegible]
4 à 5	[illegible]	15 à 16	146 [illegible]
5 à 6	[illegible]	16 à 17	175 [illegible]
6 à 7	[illegible]	17 à 18	225 [illegible]
7 à 8	[illegible]	18 à 19	311 41
8 à 9	[illegible]	19 à 20	475 26
9 à 10	[illegible]	20 à 21	966 [illegible]
10 à 11	71 85		

TABLE D. Primes annuelles payables d'avance pour une police de $1000 sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuelle ment par $1000	Age	Annuelle ment par $1000
0 à 1	[illegible]	11 à 12	[illegible]
1 à 2	[illegible]	12 à 13	[illegible]
2 à 3	[illegible]	13 à 14	[illegible] 58
3 à 4	[illegible] 74	14 à 15	138 00
4 à 5	[illegible]	15 à 16	160 [illegible]
5 à 6	[illegible]	16 à 17	200 [illegible]
6 à 7	[illegible]	17 à 18	[illegible]
7 à 8	[illegible]	18 à 19	[illegible]
8 à 9	[illegible]	19 à 20	[illegible]
9 à 10	[illegible]	20 à 21	[illegible]
10 à 11	52 87		

Section 12.—Que la section 7 de cet article se lise [illegible] [illegible]

Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article [illegible] [illegible]

Section 14.—Que les lettres [illegible] de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit [illegible]

Et les dits comparants, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION ils proclament et publient les additions et altérations sus récitées (faites à l'acte d'incorporation de la dite Association), lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite corporation, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux qui les présentes pourront ou pourraient concerner.

Et les dits comparants m'ont [illegible] requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans mes archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse ainsi que de la loi le requiert.

Dont acte fait et passé en mon étude pour mois et au jour dessus en présence de A. J. Villere et Paul Fournier de cette ville témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.

Signé:

MEL MUSSON
ESPY W. H. WILLIAMS
A. J. VILLERE
PAUL FOURNIER
OMER VILLERE, Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour enregistré en mon bureau au livre No 226, page 469 et seq.

Nouvelle Orléans, 23 juin 1883.

EUGENE MAY, Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS.

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y appose mon sceau à la Nouvelle Orléans, ce vingt troisième jour du mois de juin A. D. 1883

OMER VILLERE, Notaire

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	$190,862 20
Moins, primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19 898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7 7[illegible]9 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37 750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,901 27	
Dépenses générales, salaires fournitures de bureau, etc	19,489 85	137,574 43
Profits nets		$18 186 49
Actif suivant		
Argent en caisse		33 470 [illegible]
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements		108 007 45
Billets à recevoir		11 846 75
Immeubles		117 165 99
Primes en voie de perception		27 086 15
Actions, Bons etc		95 714 20
Meubles et installations de bureau		5 133 45
		$391 815 91

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG, Secrétaire.

Nouvelle Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans. Le 9me jour de juin 1883

WM J. CASTELL, Notaire

A une élection tenue le LUNDI 7 mai 1883 les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson	Jno H. Hanna
Thos Smith	F. J. Gasquet
W. J. Castell	M. F. Garvey
Jno T. Gibbons	Geo. McCloskey
Wm Hart	Amédée Couturie
E. Gauche	Richard Hetter
Edw. Irwin	

Et à une réunion des Directeurs le 11 mai 1883 JOHN HENDERSON a été élu Président et THOMAS SMITH Vice Président et THOS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année et les pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires [illegible] payable le 15 juin 1883

THOS F. BRAGG, Secrétaire

21 juin [illegible] DimMar

PHOSPHATE de FER de LERAS

Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne

et dans les principales pharmacies

CAPSULES AU MATICO

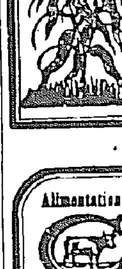

DE GRIMAULT & Cie, Phns

8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

VIN DE Chapoteau

Alimentation, Nutrition

A LA PEPTONE PEPSIQUE

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de boeuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques | aux malades de l'estomac, aux phtisiques | aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne Paris

INJECTION AU MATICO

DE GRIMAULT & Cie

Pharmaciens

8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

LES HOMMES

et les femmes de sens savent déjà que chacune des maladies qui affectent le corps humain a une cause spéciale et distincte, et que chacune exige, pour amener la guérison, un mode de traitement différent. Il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre que tous les remèdes apocryphes que l'on recommande au public comme guérissant en bloc les maladies les plus disparates n'ont absolument aucune valeur et doivent entrer dans la catégorie des "humbugs".

LES PAUVRES GENS,

ceux qui possèdent quelques moyens, et même les personnes qui sont à l'aise ou riches, se plaignent des prix exorbitants que leur demandent les médecins. C'est pour eux un lourd fardeau. Ils constatent aussi qu'après être amputés [illegible] frais de médecins, ils n'en sont pas plus avancés, et qu'ils ont jeté leur argent par les fenêtres. Pour remédier à cet état de choses, nous offrons aux malades les Wheeler's No 93 Sure Remedies. Il y a un remède pour chaque maladie, car nous ne prétendons pas avoir le même médicament guérir plus d'une maladie. Comme la valeur de cette médecine a été établie par le temps, nous sommes prêts à rembourser l'argent dans tous les cas où l'on n'aurait pas obtenu la guérison. [illegible]

LE RHUMATISME,

[illegible] Wheeler's No 96 Rheumatic Remedy [illegible] depuis longtemps [illegible] sérieux et [illegible] douloureux [illegible] guérisons positivement [illegible]

Wheeler's No 96 Rheumatic Remedy [illegible]

LES FEMMES MALADES.

[illegible]

Wheeler's No 98 Prescription [illegible]

Wheeler's No 98 Prescription [illegible]

Wheeler's No 96 Prescription [illegible]

CATARRHE.

[illegible]

Wheeler's No 99 Instant Relief and [illegible]

Wheeler's Nervous Tonic [illegible]

NOUS GARANTISSONS.

[illegible]

COMMENT OBTENIR [illegible]

[illegible]

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE

de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de [illegible] suc gastrique [illegible] Employée sous forme d'Elixir agréable au goût, [illegible]

Les Mauvaises digestions	Les Gonflements d'estomac
[illegible]	les Gastrites
[illegible]	la Migraine
[illegible]	les Gastralgies
[illegible]	les Maladies du foie
[illegible]	[illegible]

MALADIES DE POITRINE

SIROP HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

[illegible] Sirop [illegible]

Sueurs nocturnes [illegible] la Consomption, les Bronchites, la Phthisie, les Catarrhes [illegible] qui détruit les forces [illegible]

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris

ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA

de GRIMAULT & Cie, pharmaciens à Paris

Ce vin contient le Quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le Phosphate de fer, régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'Essence de santal citrin de Bombay absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fb-St-Honoré, Paris.

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

FEUILLETON.

No 15. Commencé le 16 septembre.

LE Roman d'une Mère.

—PAR—

PAUL CELIÈRES.

DEUXIEME PARTIE.

—André arrivera, bon an mal an, s'il est très poussé, très appuyé, à gagner 5,000 francs. La sculpture ne rend pas comme la peinture. Tout le monde achète des tableaux. Mais des marbres! il n'y a guère que l'Etat qui en paye ce ... et il n'est pas généreux, l'Etat; mettons 6,000 francs par an, pour vous faire plaisir, ce sera tout le bout du monde. Soit, en tout, 9,000 francs pour un ménage qui sera obligé d'aller dans le monde....

—Oh!.... aller dans le monde....

—Je ne veux pas que ma fille ait l'air chez moi d'une petite bourgeoise qui rogne sur son pot-au-feu pour s'acheter une robe. Je ne veux pas qu'on dise que le papa Lavarenne, le millionnaire.... ou soi-disant très riche.... a marié sa fille comme une pauvresse. On a déjà assez clabaudé là-dessus. Je laisse dire. Il a plu à Mme Smulder de garder et d'élever sa petite-fille; elle m'a menacé, pour y arriver, d'un procès.... fâcheux; bien, très bien! Mais, une fois mariée, j'entends que ma fille revienne un peu au giron, vivre comme elle doit vivre; et pour cela, ne voulant pas avoir le ménage à ma charge, j'entends que son mari lui apporte ce que je ne lui donne pas. J'ai le droit de vouloir un gendre riche; je puis le choisir; il y a des espérances!

M. de Lavarenne, tout d'abord emporté par un moment de vivacité involontaire, s'était calmé peu à peu et avait repris, pour terminer ce long exposé, son ton de bonhomie habituelle.

Quant à Mme Charley, elle tremblait de tous ses membres. Écrasée par ce refus, qu'elle sentait définitif, elle songeait à l'amour d'André, à ces mots fiévreusement tombés de ses lèvres: "Mère, donne-moi Jenny! Le reste n'est rien pour moi." Elle le voyait en larmes, désespéré, malheureux; elle avait renoncé pour lui à sa fortune, elle ne pouvait pas renoncer pour lui à son bonheur. Amour ou fortune, elle lui devait l'un des deux; les deux à la fois, si l'une entraînait forcément l'autre.

—Ainsi, dit-elle après un assez long silence, il n'y a au fond de tout cela qu'une question d'argent?

—Pas autre chose.

—Si André était riche.... millionnaire?

—Ça marcherait comme sur des roulettes, dit en riant M. de Lavarenne.

—Eh bien, répondit Mme Charley avec un effort visible, nous pourrons signer le contrat quand vous voudrez.

—Ah bah! André est millionnaire?

—Oui.

—Et depuis quand?

—Depuis la mort de M. votre frère, celui de Melbourne, dont il est l'héritier, comme représentant son père, mort à Lambessa.

—Vous dites? fit M. de Lavarenne en s'arrêtant court devant Mme Charley.

—Je dis que cet enfant abandonné que vous avez cherché inutilement, le fils de votre frère, c'est lui, c'est mon André.

Et elle ajouta en se cachant la tête dans les mains pour arrêter les larmes qui l'étouffaient:

—Je ne suis pas sa mère.

—C'est-à-dire, répondit M. de Lavarenne en ricanant, que vous l'êtes trop, beaucoup trop. Je comprends l'amour maternel; mais poussé jusqu'à ce point-là, non.

Mme Charley se leva à son tour, et avec une énergie qui ne pouvait venir que de son désespoir:

—André, s'écria-t-elle, est le fils de votre frère; le million est à lui!

—Mais il ne le tient pas encore, riposta M. de Lavarenne toujours railleur.

—Vous oseriez!....

—Ah! "oseriez" est joli, très joli!... Ah çà, chère madame, est-ce que vous me tenez pour un imbécile? est-ce que vous me croyez assez bonhomme pour me laisser prendre à cette malice cousue de fil blanc?

—Vous supposez donc!....

—Il est très ingénieux votre plan. Je ne vous croyais pas de cette force-là. Mais vous avez commis la lourde faute de le mettre à exécution un peu trop tard.

—Trop tard, dites vous?

—Ah! si le jour même où je vous ai sottement conté cette histoire, oubliée depuis longtemps, vous aviez pris la balle au bond; si, dans une scène bien jouée, vous m'aviez, à brûle-pourpoint, mis cet enfant-là sur les bras.... diable! j'aurais peut-être hésité. J'aurais dit: "Voyons, cherchons les preuves." Et, ma foi! j'y aurais peut-être été de mon million.

—Si je n'ai rien dit alors....

—Eh, parbleu! interrompit vivement M. de Lavarenne, c'est que l'idée ne vous en était pas venue encore.... Mais vous avez pris trop de temps pour dresser vos batteries et faire le siège des écus du papa Lavarenne.... Eh! c'est clair comme eau de roche. Un écolier vous déchiffrerait, à la première vue. Il y a un absent millionnaire; Mme Charley, qui adore son fils, qui rêve la fortune pour lui, voit là un moyen tout simple d'y arriver. Il n'y a qu'à s'installer dans la place vide. Ça semble si facile! Les actes de l'état civil ont été brûlés; une reconstitution d'état devient la bouteille à l'encre.

—Mais vous m'accusez d'une infamie, monsieur! s'écria Mme Charley.

—Hum! le mot est dur; trop dur, peut-être. Car, au fond, je ne vous en veux pas. Je fais la part de votre folie maternelle; et je conçois de bon coeur à oublier cette petite.... Je n'en dirai rien; mais n'en parlons plus.

—Devant Dieu, monsieur, je vous jure que j'ai dit la vérité!

—Ah!

—Je demeurais place Baudoyer, No 5.

—Elle est démolie.

—L'enfant a été déposé dans ma maison le 3 décembre 1851. Je l'ai trouvé, le soir, en revenant de la place Royale. J'ai gardé les langes qui l'enveloppaient; j'ai gardé le papier....

—Ah! il y a un papier? Il devait y avoir un papier. Vous avez chipé ça aux mélodrames de ce bon M. Dennery.

—.... Signé "Lebrun". Je l'ai gardé! je le montrerai! cria Mme Charley hors d'elle-même. Je retrouverai des témoins.

—C'est sérieux, alors? demanda M. de Lavarenne, dont le ton changea subitement.

—J'espérais, monsieur, répondit Mme Charley, que vous ne me feriez pas l'injure d'en douter.

—Vous prétendez sérieusement me prendre dans la main la bagatelle d'un million?

—Je prétends faire restituer à André ce qui lui appartient; nom et fortune.

—Eh bien, ma bonne dame, M. André Charley restera André Charley, c'est moi qui vous le dis. M. de Lavarenne gardera son million.... et sa fille; c'est moi qui vous le dis.

—Monsieur, dit Mme Charley en tombant à deux genoux, je vous jure encore une fois!....

—Oh! assez, je vous en prie.

—Vous refusez de me croire? vous refusez d'examiner les preuves que je vous offre?

—Vous avez eu six mois pour les fabriquer.

Mme Charley se releva indignée.

—Oh! s'écria-t-elle, vous êtes un....

—Je suis un vieux renard. Il faut, pour me prendre, des pièges un peu mieux tendus. Cela dit, j'espère que je n'entendrai plus parler de vous.

M. de Lavarenne vouait de sonner.

—Reconduisez, dit-il à son valet de chambre, dès qu'il eut ouvert la porte.

Mme Charley, atterrée, à demi folle, se trouva dans la rue sans savoir par où ni comment elle y était arrivée.

L'étendue de ce désastre l'épouvantait. Elle avait livré son secret, donné sa vie; on refusait de la croire, et c'en était fait de son repos, de son bonheur. Car ce refus, comment l'expliquer à André? Ce qu'elle ne lui dirait pas, il devait l'apprendre tôt ou tard par Mme Smulder ou par M. de Lavarenne.

Elle se sentait perdue, perdue sans ressource.

Il ne fallait pas, du moins, que ce fût inutilement; et, lorsqu'elle arriva chez elle sa résolution était prise, irrévocablement prise.

Le devoir sans hésitation. La vérité avant tout.

Mais André n'était pas là.

X

LA LOGIQUE DE M. DE LAVARENNE.

En partant le matin pour se rendre chez Mme Smulder, Mme Charley avait dit:

—Je serai ici pour déjeuner.

Et André l'avait attendue d'abord patiemment, sinon tranquillement. Mais dans son agitation il n'y avait pas ombre d'inquiétude. Il se savait aimé; Mme Smulder autorisait cet amour, il en était sûr: qu'avait-il à craindre? La question d'argent? depuis longtemps il avait fait entendre à Mme Smulder qu'il n'avait d'autre fortune que son talent. L'obstacle était levé d'avance. Et son coeur s'épanouissait à la belle matinée d'automne qui ensoleillait le jardin.

Dans la brume transparente que la chaleur de midi n'avait pas emportée, il voyait, fantômes gracieux et souriants, passer toutes les douces heures d'autrefois: les heures de son enfance et de sa jeunesse, que l'amour de sa mère avait faites si rapides et si courtes; les heures plus proches que l'amour de Jenny avait faites enivrantes et radieuses. Il la revoyait, sa chère Jenny, au bord du ruisseau à Plombières, avec ses petites mines effarouchées; il la revoyait, dans le parc de Villeneuve-l'Etang, agitée comme lui par ce souvenir qui était déjà de l'amour; il croyait la voir, en ce moment même, dans les bras de sa mère à lui, qui allait devenir la sienne; et, devant ce mirage de sa pensée, l'avenir lui apparaissait éblouissant, et les minutes s'écoulaient sans qu'il les comptât; et si vite, qu'ayant entendu sonner la pendule dans la chambre de sa mère il s'écria, tout étonné:

—Midi! comment donc se fait-il que maman ne soit pas rentrée?

Il attendit, encore une demi-heure. L'impatience et une inquiétude vague le gagnaient. Cinq minutes après, n'y tenant plus, il prit son chapeau et courut avenue de la Muette.

Jenny et Mme Smulder, quand il entra, se levèrent toutes les deux en même temps; et, comme il avait l'air joyeux, Jenny, joyeuse aussi, battit des mains et s'écria:

—Mon père a consenti!

—Votre père? demanda André.

—Il ne sait rien, dit Mme Smulder en soupirant.

Il fallut tout lui apprendre et lui dire enfin chez qui était sa mère et pourquoi.

Ce fut une vive surprise, mais rien de plus. Il ne s'en effraya pas, au contraire. Avec la naïve bonne foi de son âge, il avait jusqu'alors pris pour argent comptant les chaudes protestations de M. de Lavarenne. Il croyait à son amitié presque paternelle. Un refus lui semblait impossible.

Ah! l'admirable puissance que celle des jeunes amours! Une heure après, Jenny et André ne songeaient même plus à l'obstacle qui pouvait leur barrer la route. Émus et frissonnants, les yeux dans les yeux, ils continuaient leur joli voyage, emportés par le même rêve, qui était déjà pour eux une réalité, quand la porte s'ouvrit sous une poussée violente.

C'était M. de Lavarenne, rouge, haletant, si visiblement en proie à une colère qu'il s'efforçait de contenir, que Jenny, la pauvre enfant, qui s'était levée pour aller au-devant de lui, s'arrêta court, interdite et presque effrayée. Aussi interdite que sa petite-fille, Mme Smulder ne trouva pas un mot pour protester contre l'inconvenante brusquerie de cette entrée. Quant à André, dans le regard, dans l'attitude de M. de Lavarenne, il avait lu la condamnation de son amour, l'écroulement de ses espérances. Il était atterré.

—Ah! ah! monsieur, vous êtes là, lui dit M. de Lavarenne, sans s'occuper ni de Mme Smulder ni de Jenny; je devais m'attendre à vous y trouver.

—Vous avez vu ma mère? balbutia André.

—Oui, monsieur, et, si j'ai un bon conseil à vous donner, c'est de faire désormais vos affaires vous-même; car je veux croire.... je crois que vous êtes étranger à tous ces vilains tripotages.

—Monsieur!.... dit Mme Smulder

—Quant à vous, ma chère dame, continua M. de Lavarenne du même ton ironique et bref, vous y auriez prêté les mains que je n'en serais qu'à moitié surpris.

—Je ne comprends pas.

—Tant mieux pour vous.... et pour moi; car je serais fâché d'avoir à vous mettre de moitié dans les combinaisons véreuses de la veuve Charley.

André bondit sous l'injure.

—Monsieur! s'écria-t-il, pâle d'indignation et de rage, vous oubliez que vous parlez de ma mère et devant moi! et si ce n'était par respect pour Mme Smulder et pour Jenny....

—Jenny? riposta M. de Lavarenne; avant d'aller plus loin, ce que je vous prie de vouloir bien oublier, vous, c'est ce nom-là.

—Mon père!.... murmura Jenny, que ses larmes étouffaient.

—Oui, oui, je sais ce que c'est. On n'en meurt pas des chagrins d'amour. Dans six mois, tu n'y penseras plus.

—Mais que s'est-il donc passé, monsieur? demanda André, brisé par ces brutalités de langage qui le frappaient dans ses plus chères affections, sa mère et Jenny. Par pitié, expliquez-vous. Je ne comprends pas plus que madame, pas plus que.... votre fille. Parlez! Que s'est-il passé?

—Puisque vous ne savez rien, répondit M. de Lavarenne, je vais vous l'apprendre. Il est bon d'ailleurs que vous ne l'ignoriez pas, pour vous mettre dans l'avenir à l'abri des turlutaines fraudeuses de votre bonne femme de mère.

—Etes-vous fou, monsieur? s'écria Mme Smulder qui, voyant André blême et les poings serrés, cherchait à détourner l'orage.

—Que non pas, répliqua M. de Lavarenne; j'ai toute ma raison, Dieu merci. Et s'il y a quelqu'un de fou, ce n'est assurément que votre digne amie Mme Charley. C'est la seule excuse que je puisse lui trouver.

—Mais de quoi enfin osez-vous l'accuser? demanda André, hors de lui.

—D'avoir, par excès d'amour maternel sans doute, voulu vous enrichir à mes dépens.

—Elle! ma mère! La probité même, la vertu même, l'honneur même! La plus sainte des femmes....

—Pour vous, oui; vous êtes son fils, je ne vais pas là contre. Et cependant, quand vous saurez....

—Quoi que ma mère ait fait, je l'approuve. Quoi qu'elle ait dit, j'y crois.

—Oh! Oh! prenez garde.

—Je l'approuve et j'y crois.

—Si elle était allée jusqu'à vous renier?

André haussa les épaules.

—Si elle était allée jusqu'à me dire que vous n'êtes qu'un enfant trouvé?

André, de pâle qu'il était, devint livide. Ses mains tremblaient; une sueur glacée lui coulait du front.

—Le croiriez-vous? reprit M. de Lavarenne; répondez, le croiriez-vous?

—Oui, répondit André avec effort; si ma mère vous l'avait dit, c'est que ce serait la vérité.

—Même si elle ne me l'avait dit que pour m'escroquer....?

André, menaçant, fit un pas vers lui.

—Du calme, du calme, dit M. de Lavarenne en l'arrêtant du geste. Au lieu de nous fâcher, examinons les faits et raisonnons. Madame votre mère est venue me trouver ce matin et m'a demandé pour vous la main de ma fille, que vous aimez à ce qu'il paraît....

—Que j'aime, répéta André.

—Que vous auriez, à ce qu'il paraît, et dont vous rencontrâtes à Plombières, et que vous auriez réussi à vous faire aimer sans savoir qu'elle était ma fille. Je ne veux pas chercher ce qu'il y a de vrai dans le rôle que madame votre mère a donné au hasard en tout ceci. Je passe sur les invraisemblances de ce petit roman.

—Qui est vrai de tout point, interrompit Mme Smulder. Vous ne me forcez pas, je l'espère, l'injure de douter de ma parole.

—C'est accordé, vous dis-je. Vous conviendrez cependant qu'il y avait de là là de quoi me surprendre. Je n'en ai pas moins accédé [illegible] pas moins [illegible] demande et j'y ai poliment répondu.

—Que vous refusiez, dit tranquillement Mme Smulder.

—Parfaitement, chère madame, comme je sais mal [illegible] en affaires, j'ai dit mes raisons.

—L'argent!

—Oui, madame, l'argent, dont vous semblez faire fi et qui, pour vous, pèse plus qu'aujourd'hui sans doute [illegible] vous m'avez demandé compte de [illegible] de votre fille.

Mme Smulder haussa les épaules.

—L'argent, continua M. de Lavarenne, qui vaut bien qu'on s'en occupe [illegible] qu'il paraît, puisque tout le monde court après; et j'ai refusé parce que M. André Charley n'a pas un sou à mettre à côté de ses brillantes qualités.

—Et ce talent que vous [illegible] connu!....

—Ne discutons pas. Savez-vous [illegible] J'ai refusé. C'est alors que Mme Charley m'a lancé sa réserve dans les [illegible] A l'en croire....

Quoi qu'elle ait dit [illegible] encore une fois André.

—Monsieur, reprit M. de Lavarenne, ne serait qu'un enfant trouvé par elle le 3 décembre 1851, dans l'allée d'une maison qu'elle habitait alors, place Baudoyer. Que pensez-vous de ce point de départ?

—Ma mère vous a dit cela? murmura André.

—Oui.

—Eh bien, si elle vous l'a dit, c'est que....

Il n'eut pas la force d'achever. Un sanglot lui monta du coeur aux lèvres. Puis, honteux de sa faiblesse, il se redressa, et d'une voix ferme:

—C'est que c'est vrai, reprit-il.

—Allons, vous avez la foi robuste. Continuons, car ce n'est pas tout. Cet enfant abandonné, recueilli et élevé par elle, monsieur enfin, aurait aujourd'hui, toujours à entendre Mme Charley, droit à un million dont je suis détenteur comme envoyé en possession provisoire. Monsieur serait mon neveu, le fils de mon frère Louis, abandonné par son père à la même époque et disparu.

[La suite au prochain numéro.]